



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2018 A ST ELOY LES MINES

**Présents :** Marc BEAUMONT (Virlet) ; François BLANCHON (Charensat) ; Serge BODEAU (Ars-les-Favets) ; Karine BOURNAT GONZALEZ (Neuf-Eglise) ; Michelle BOUSCAVERT (Saint-Eloy-les-Mines) ; Christian BREYNE (Vergheas) ; François BRUNET (Saint Maurice près de Pionsat) ; Jean-Claude CAZEAU (LA Cellette) ; Guy CHARTOIRE (Durmignat) ; Daniel CLUZEL (Gouttieres) ; Claude DEQUAIRE (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jacqueline DUBOISSET (Saint-Eloy-les-Mines) ; Claude DUBOSCLARD (Bussieres près Pionsat) ; Henri DUBREUIL (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Laurent DUMAS (Saint-Maigner) ; Sylvain DURIN (Servant) ; Annelise DURON (Le Quartier)- départ après l'élection du président ; Bernard DUVERGER (Teilhet) ; Bernard FAVIER (Saint-Priest-des-Champs) ; Florence FUENTES (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Jean-Claude GAILLARD (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Jérôme GAUMET (Pionsat) ; Marc GIDEL (Espinasse) ; Michel GIRARD (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Gilles GOUYON (Saint-Priest-des-Champs) ; Huguette GUERLING (Saint-Eloy-les-Mines) ; Christian JOUHET (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jocelyne LELONG (Sauret-Besserve) ; Claire LEMPEREUR (Montaigut-en-Combraille) ; Nicole MAGNIER (La Crouzille) ; Annie MANSAT (Montaigut-en-Combraille) ; Daniel MAZUEL (Menat) ; Jean MICHEL (Lapeyrouse) ; Pierre MONTEIL (Saint-Eloy-les-Mines) ; Christiane MOUGEL (Pionsat) ; Roger OLLIER (Buxières-sous-Montaigut) ; Laurence ORIOL (Roche d'Agoux) ; Bernard PENY (Pionsat) ; Michelle POMPILI (Saint-Eloy-les-Mines) ; René POUMEROL (Saint-Julien la Geneste) ; Viviane RAVET (Saint-Hilaire de Pionsat) ; Pierrette RAY (Youx) ; Michel RIEU (Ayat-sur-Sioule) ; Alain ROBERT (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jean-Marc SAUTERAU (Montaigut-en-Combraille) ; Didier SAVY (Youx) ; Marie-Thérèse SIKORA (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jacques THOMAS (Sainte-Christine) ; André VERGE (Biollet).

**Absents ayant donné procuration :** Eva BERNARD (Saint-Eloy-les-Mines) procuration à Mme SIKORA ; Odette PAYRARD (Château-sur-Cher) procuration à Mme RAVET ;

**Excusés remplacés par le suppléant :** André VERNADAT (Moureuille) remplacé par Mme RAULT

**Excusés :** Christopher DEMBIK (Saint-Eloy-les-Mines)

**Secrétaire :** Karine BOURNAT GONZALEZ et Sylvain DURIN

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Alain ROBERT, président par intérim, qui a procédé à l'appel des membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) et vérifié que le quorum pour tenir la séance était atteint.

La plus âgée des membres présents du conseil communautaire, à savoir Mme Huguette GUERLING, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

Mme Karine BOURNAT GONZALEZ et M. Sylvain DURIN ont été désignés secrétaires par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Mme GUERLING a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a lui-même déposé son bulletin dans l'urne qui lui était présentée.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

## 01- ELECTION DU PRESIDENT

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 52

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 49

Majorité absolue : 25

Ont obtenu :

✓	Henri DUBREUIL	:	25 voix
✓	Jérôme GAUMET	:	1 voix
✓	Alain ROBERT	:	23 voix
✓	Bulletins blancs	:	3 voix

Henri DUBREUIL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et immédiatement installé. M. GAUMET félicite le nouveau président et lui propose de ne rien changer dans l'équipe exécutive à savoir de maintenir à l'identique les 6 Vice-Présidents actuels représentant un équilibre politique et géographique du territoire. Le Président salue l'intérim exercé par M.

ROBERT. Il exprime le souhait de maintenir le nombre de vice-présidents à 7 et d'avoir pour vice-président une personne appartenant à sa mouvance politique. C'est la raison pour laquelle il propose d'élire à la fonction de 1<sup>er</sup> vice-président M. FAVIER.

M. GAUMET demande une suspension de séance. Au retour de la suspension, il s'exprime au nom de son groupe pour manifester sa surprise concernant le fait que M.ROBERT ne soit pas maintenu 1<sup>er</sup> vice-président. Il maintient également le souhait d'une fixation du nombre de vice-présidents à 6.

Afin de fixer le nombre de vice-présidents et de procéder à l'élection, plusieurs suspensions de séances sont demandées.

*(Départ de Mme Annelise DURON)*

Après ces suspensions et malgré la proposition du Président de maintenir M. Robert comme 1<sup>er</sup> vice-président, M. GAUMET, M. ROBERT et Mme MAGNIER annoncent ne pas souhaiter être renouvelés dans leurs fonctions. M. GAUMET rejoint par Mme SIKORA précise que les membres de son groupe voteront blanc pour le reste de la séance.

## 02 - FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Sous la présidence de M. Henri DUBREUIL élu président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection de 7 vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire fixe, à la majorité, à 7 le nombre de vice-présidents.

## 03- ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le Président propose l'exécutif suivant :

- 1<sup>er</sup> Vice-Président : Jean-Marc SAUTERAU
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Bernard FAVIER
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Jocelyne LELONG

- 4<sup>ème</sup> Vice-Président : Bernard DUVERGER
  - 5<sup>ème</sup> Vice-Président : Laurence ORIOL
  - 6<sup>ème</sup> Vice-Président : Karine BOURNAT-GONZALEZ
  - 7<sup>ème</sup> Vice-Président : Jacqueline DUBOISSET
- 

- **Election du premier Vice-Président**

**Résultats du 1er tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 51

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 23

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

Alain ROBERT	: 4 voix
Jean-Marc SAUTERAU	: 24 voix
Bulletins blancs / nuls	: 23 voix

Jean-Marc SAUTERAU ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du deuxième Vice-Président.

- **Election du deuxième Vice-Président**

**Résultats du 1er tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 51

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 23

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

Bernard FAVIER : 28 voix

Bulletins blancs / nuls : 23 voix

Bernard FAVIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé deuxième Vice-Président et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du troisième Vice-Président.

- **Election du troisième Vice-Président**

**Résultats du 1er tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 51

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 23

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

Jocelyne LELONG : 28 voix

Bulletins blancs / nuls : 23 voix

Jocelyne LELONG ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée troisième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du quatrième Vice-Président.

- **Election du quatrième Vice-Président**

**Résultats du 1er tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 51

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 25

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

Bernard DUVERGER	: 25 voix
René POUMEROL	: 1 voix
Bulletins blancs /nuls	: 25 voix

Bernard DUVERGER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé quatrième Vice-Président et a été immédiatement installé.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du cinquième Vice-Président.

- **Election du cinquième Vice-Président**

**Résultats du 1er tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 51

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 26

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 25

Majorité absolue : 13

Ont obtenu :

Laurence ORIOL	: 25 voix
Bulletins blancs /nuls	: 26 voix

Laurence ORIOL ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée cinquième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du sixième Vice-Président.

- **Election du sixième Vice-Président**

**Résultats du 1er tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 51

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 23

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 28

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

Karine BOURNAT-GONZALEZ : 26 voix

Nicole MAGNIER : 2 voix

Bulletins blancs/nuls : 23 voix

Karine BOURNAT-GONZALEZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée sixième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du septième Vice-Président.

- **Election du septième Vice-Président**

**Résultats du 1er tour de scrutin**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 51

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 21

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 30

Majorité absolue : 16

Ont obtenu :

Jacqueline DUBOISSET : 29 voix

Bulletins blancs/nuls : 1 voix

Jacqueline DUBOISSET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée septième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

#### 04- FIXATION ET COMPOSITION DU BUREAU

Le Président propose la composition du Bureau suivante :

- Le Président
- Les 7 Vice-Présidents
- Un représentant du SMADC
- La Conseillère Régionale
- Les deux Conseillers départementaux
- Les quatre Maires des anciens chefs-lieux de canton (Menat, Montaignut-en-Combraille, Pionsat et Saint-Gervais d'Auvergne)
- Quatre Maires de petites communes rurales (un par ancien canton).

A la majorité des suffrages cette proposition de fixer à 12 les autres membres du bureau a été adoptée.

#### 05- ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Après avoir procédé aux opérations de vote pour chacun des sièges, le Conseil Communautaire a proclamé l'élection en qualité des autres membres du bureau de:

- Monsieur Jean MICHEL avec 50 voix
- Madame Marie-Thérèse SIKORA avec 51 voix
- Madame Pierrette RAY avec 51 voix
- Monsieur Laurent DUMAS avec 51 voix
- Monsieur Daniel MAZUEL avec 51 voix
- Madame Claire LEMPEREUR avec 51 voix
- Monsieur Michel GIRARD avec 51 voix
- Monsieur Sylvain DURIN avec 51 voix
- Monsieur Guy CHARTOIRE avec 51 voix
- Monsieur François BLANCHON avec 50 voix

- Monsieur Jean-Claude CAZEAU avec 51 voix

- Monsieur Jérôme GAUMET avec 51 voix

#### 06- INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Il est proposé à l'assemblée de fixer les indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents de la façon suivante, à compter du 22 octobre 2018 pour le Président et les Vice-Présidents :

	Taux par rapport à l'indice brut 1015	Montants mensuels bruts au 9/01/17 et 24/01/17 (en €)
<b>Président</b>	<b>48,75%</b>	<b>1 864,31 €</b>
<b>1<sup>er</sup> Vice-Président</b>	<b>20,63%</b>	<b>788,94 €</b>
<b>2<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	<b>20,63%</b>	<b>788,94 €</b>
<b>3<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	<b>20,63%</b>	<b>788,94 €</b>
<b>4<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	<b>20,63%</b>	<b>788,94 €</b>
<b>5<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	<b>20,63%</b>	<b>788,94 €</b>
<b>6<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	<b>20,63%</b>	<b>788,94 €</b>
<b>7<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	<b>20,63%</b>	<b>788,94 €</b>

Les indemnités de fonction seront payées mensuellement et les crédits budgétaires devront être inscrits au budget principal de la Communauté de communes.

***Adopté à l'Unanimité***